

Entrepreneurs, artisans, collectivités...vous vous posez des questions sur la SÉCURITÉ NUMÉRIQUE de vos systèmes informatiques, sur la SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE et l'ENVIRONNEMENT de votre entreprise?

#RÉPONDREPRÉSENT et faire face à toutes vos interrogations, la gendarmerie vous conseille en temps réel...



cptm.ggd38@gendarmerie.interieur.gouv.fr

04.76.91.36.02



## **CYBERSÉCURITÉ**



- Hameçonnage (Phishing)
- Rançongiciels (ransomwares)
- Cagnottes en ligne
- Télétravail
- Visioconférences
- Hygiène informatique
- Faux supports techniques



## SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

- Atteintes aux savoir-faire
- · Atteintes à la réputation
- Atteintes physiques sur sites
- Intrusions consenties
- Risques informatiques
- Risques financiers
- \* Fragilités humaines
- Fragilisation / désorganisation



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ ENTREPRISES ET COMMERCES

Vos locaux professionnels sont situés sur une commune relevant de la compétence territoriale de la gendarmerie, inscrivez vous en :

- Signalant au moyen d'un formulaire spécifique, la fermeture de vos locaux ou de tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeurs...)
- En renforçant ses surveillances, la gendarmerie dispose des informations et des contacts privilégiés avec votre organisme
- Demandez ce formulaire en ligne pour une prise en compte de vos attentes

## PRÉVENTION DES ACTES DE MALVEILLANCE



- Mise en place de dispositifs de sécurisation et anti intrusion d'un site : vidéoprotection, contrôle d'accès, alarme...
- Estimation du risque et mise en place de mesures méthodologiques, sur l'aspect : humain, organisationnel et technique



La gendarmerie, solidaire des territoires face à la crise sanitaire